

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2019

Date de la convocation : 19/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents excusés : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **PETITE ENFANCE** : Acquisition tènement immobilier à Moidieu-Détourbe pour l'aménagement d'une micro crèche

Rapporteur : Lucette GIRARDON-TOURNIER

NOTE DE SYNTHÈSE

La commune de Moidieu-Détourbe est propriétaire d'un tènement immobilier sis 15 chemin du moulin, cadastré AS 1, d'une superficie de 1150 m², qui regroupe l'ancienne cantine avec sa cour d'école et une maison d'habitation.

Dans le cadre de la création d'une micro-crèche à Moidieu-Détourbe, l'agglomération a sollicité la commune, afin de pouvoir disposer de la surface bâtie de l'ancienne cantine et de sa cour attenante, qui n'ont plus d'utilité à rester dans le patrimoine privé de la collectivité.

La commune a alors consenti de céder une partie de sa propriété à l'agglomération au prix d'un euro, sous réserve de procéder à une division du tènement, afin de conserver la maison d'habitation actuellement occupée par un locataire.

Il est ainsi demandé d'approuver l'acquisition d'une partie du tènement composé de l'ancienne cantine et de sa cour d'école de Moidieu-Détourbe, en vue de sa réhabilitation en micro-crèche.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1 et L. 1111-1 et L. 1212-1,

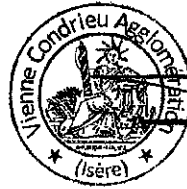
VU la délibération du 1^{er} mars 2019 de la commune de Moidieu-Détourbe, portant sur la cession d'une partie de sa propriété cadastrée AS 1p, sis 15 rue du Moulin à Moidieu-Détourbe,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'acquisition d'une partie du tènement sis 15 chemin du moulin à Moidieu-Détourbe, cadastrée AS 1p, d'une surface totale de 636 m², moyennant le prix d'un euro.

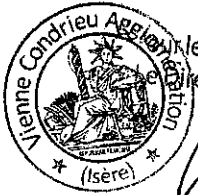
AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 mars 2019
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 28 MARS 2019
et a été publiée le 28 MARS 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Le Président et par délégation,
Directeur Général des Services


Claude BOUR